

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES - (N° 2595)

AMENDEMENT

N ° CE35

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite supprimer cet article.

Les député.es du groupe LFI-NUPES s'opposent en effet au recours aux drones afin de pulvériser les produits phytopharmaceutiques.

Il s'agit d'un élargissement très important des conditions d'utilisation des drones. Les député.es LFI-NUPES craignent qu'un tel élargissement conduise à une augmentation des quantités de pesticides de synthèse utilisés ainsi qu'une augmentation des surfaces traitées. Cela va à rebours de l'urgence écologique !

Un recours à des drones laisse en effet craindre une utilisation accrue des pesticides de synthèse ainsi qu'une augmentation des surfaces traitées. Il est pourtant nécessaire d'interdire immédiatement les pesticides les plus dangereux et de planifier la réduction progressive des doses d'engrais et de pesticides chimiques de synthèse et leur taxation croissante au cours du temps via la redevance sur les pollutions diffuses.

En outre, l'exposé des motifs précise que l'utilisation de drones "permet de diminuer significativement la quantités de produits rejetés dans l'environnement". Dans son rapport, l'ANSES n'a présenté aucune conclusion allant dans ce sens.

Enfin, les député.es LFI-NUPES s'opposent au recours à des drones qui participe à la fuite en avant technophile. L'utilisation des drones s'inscrit dans la vision de l'agriculture défendue par E. Macron avec son triptyque « robotique, numérique, génétique ». Le recours à de telles technologies aura pour conséquence de favoriser les grandes exploitations agricoles, au détriment des plus petites exploitations.